

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-18698/25/BM

■ Participation de la Métropole au Salon Viva-Technology du 17 au 20 juin 2026 - Approbation d'une convention de partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

148052

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

La Métropole met en œuvre des actions en faveur de la promotion et du rayonnement économique du territoire. Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels dédiés constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Elue Capitale européenne de l'innovation le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pu asseoir sa position de territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain et a su profiter de cette dynamique pour renforcer son écosystème et ses outils au service des entreprises du territoire. Elle a engagé la démarche Club Innov Provence à travers notamment sa plateforme d'innovation métropolitaine.

Avec plus de 49 000 salariés pour plus de 7 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisée autour de totems emblématiques tel que la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animée par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnels pour la Métropole.

Viva Technology, événement co-organisé par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Les organisateurs ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes qui peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...).
- Les startups qui viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » qui valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

Cet évènement s'inscrit parfaitement dans les grands objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui soutient son écosystème d'innovation en permettant le développement des startups de son territoire à l'échelle nationale et internationale.

Depuis 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur co-signent une convention permettant à des start-ups du territoire métropolitain de bénéficier d'un accès privilégié à l'espace régional, intégré au stand commun réservé par la Région pour la promotion des entreprises innovantes. Cette convention organisera les rapports entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment sur la question de la sélection des entreprises retenues à laquelle la Métropole sera associée, ainsi que les actions de communication et de visibilité avant, pendant et après l'évènement.

Le montant de la participation de la Métropole s'élève à 20 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2026 du Salon Viva Technology ;
- Que la Métropole souhaite s'associer à la Région Sud qui pilote la présence du territoire dans cet événement international ;
- Que l'innovation est au cœur de la stratégie de développement économique de la Métropole, affirmée dans le cadre de son Agenda de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 20 000 euros au Salon Viva Technology du 17 au 20 juin 2026.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65732, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SPRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER